



**RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL DE LA COMMISSION
LOCALE DE L'EAU DU SAGE YÈVRE-AURON
ANNÉE 2020**

Adopté en CLE du 26 janvier 2021

STRUCTURE PORTEUSE :



AVEC LE CONCOURS FINANCIER DE :



*Établissement public du ministère
chargé du développement durable*



SOMMAIRE

1	LE CONTEXTE.....	2
1.1	LE BASSIN YÈVRE-AURON ET LES ENJEUX DE GESTION DE L'EAU	2
1.2	HISTORIQUE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DU SAGE	3
1.3	LES MASSES D'EAU DU TERRITOIRE	3
1.4	LA CELLULE ANIMATION DU SAGE	5
2	L'ACTIVITÉS DES INSTANCES DU SAGE.....	6
2.1	LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU	6
2.2	LE BUREAU DE LA CLE	7
2.3	LES AVIS DE LA CLE	7
2.4	LES COMMISSIONS DE TRAVAIL.....	7
2.5	LA CELLULE ANIMATION	8
3	L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION	9
3.1	SITE INTERNET DU SAGE	9
3.2	LETTRE D'INFORMATION NUMÉRIQUE	9
4	LE SUIVI DES PROJETS EN COURS	10
4.1	CONTRATS TERRITORIAUX MILIEUX AQUATIQUES	10
4.2	CONTRAT DE PROTECTION DE CAPTAGE D'EAU POTABLE	11
4.3	CONTRAT TERRITORIAL GESTION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE – CTG2Q CHER	11
4.4	GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU.....	13
4.5	L'EXPLOITATION DES POTENTIALITÉS DES ZONES D'EXPANSION DES CRUES	14
4.6	LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE – RÈGLE 11	14
5	BILAN FINANCIER	15
6	BILAN ET PERSPECTIVES 2021	16

1 LE CONTEXTE

1.1 Le bassin Yèvre-Auron et les enjeux de gestion de l'eau

Le territoire du SAGE couvre une superficie de 2370 km². Il s'étend du département de l'Allier (03) où la rivière Auron, principal affluent de l'Yèvre, prend naissance, jusque dans le département du Cher (18), un peu en amont de la confluence de l'Yèvre dans le Cher. Le SAGE Yèvre-Auron concerne donc deux départements (le département du Cher représente plus de 98% de la superficie totale) et 126 communes.

Il s'agit d'un bassin à forte dominante rurale ; la Surface Agricole Utile (SAU) représente 60% du territoire. Les deux tiers centraux du bassin, la Champagne Berrichonne, sont entièrement dédiés à la culture intensive des céréales (Openfield), la partie Sud est plutôt consacrée à l'élevage tandis que la partie Nord, située à la frange de la forêt de Sologne, est partagée entre bois, cultures, arboricultures et vignobles.



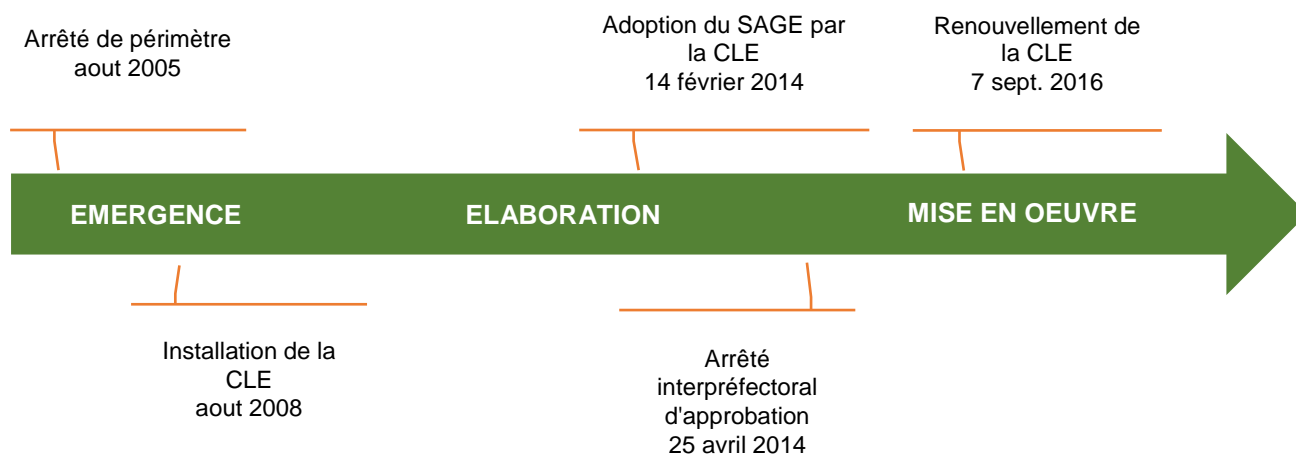
Les enjeux définis dans le SAGE Yèvre-Auron résultent de la déclinaison des quatre thématiques majeures issues de l'état des lieux, auxquelles a été ajoutée une thématique transversale concernant l'information, la sensibilisation et le développement des échanges :

- Maîtriser l'exploitation des ressources en eau pour préserver la ressource et satisfaire les usages ;
- Sécuriser l'alimentation en Eau Potable ;
- Protéger les ressources en eau pour restaurer leur qualité physico-chimique ;
- Restaurer et préserver les milieux aquatiques ;
- Promouvoir une approche globale de sensibilisation et de communication à l'échelle du bassin.

1.2 Historique et état d'avancement du SAGE

Après une dizaine d'année d'élaboration, le SAGE Yèvre Auron a été adopté par arrêté inter-préfectoral le 25 avril 2014. Le SAGE Yèvre Auron est actuellement en phase de mise en œuvre.

Les dates essentielles



Depuis la phase de mise en œuvre du SAGE, 2014, le portage de la démarche a été transféré du Conseil Départemental du Cher à l'Établissement public Loire.

1.3 Les masses d'eau du territoire

Le territoire du SAGE comporte un réseau hydrographique relativement dense. Il est d'abord constitué d'un cours d'eau principal : l'Yèvre. Celui-ci possède plusieurs affluents dont les principaux sont, d'amont en aval : l'Airain, l'Ouatier, le Colin, le Langis, le Moulon, l'Auron (le plus important), l'Annain, le Barangeon.

Afin d'évaluer l'état des eaux, un référentiel cartographique a été établi. Les bassins versants ont été découpés en unité d'évaluation : les masses d'eau. Ce sont des unités hydrographiques ou souterraines cohérentes, présentant des caractéristiques communes et pour lesquelles on peut définir un même objectif.

Le territoire du SAGE Yèvre Auron comporte ainsi :

- **21 masses d'eau « cours d'eau »** dont l'état qualifié en 2019 est :
 - 5 masses d'eau en bon état (aucune en très bon état),
 - 10 masses d'eau en état moyen,
 - 1 masse d'eau en état médiocre,
 - 5 masses d'eau en mauvais état.

La tendance sur le territoire est à une dégradation de l'état des masses d'eau « cours d'eau », même si cette tendance est à relativiser au regard de l'évolution des méthodes d'évaluation entre l'état 2013 et celui de 2019.

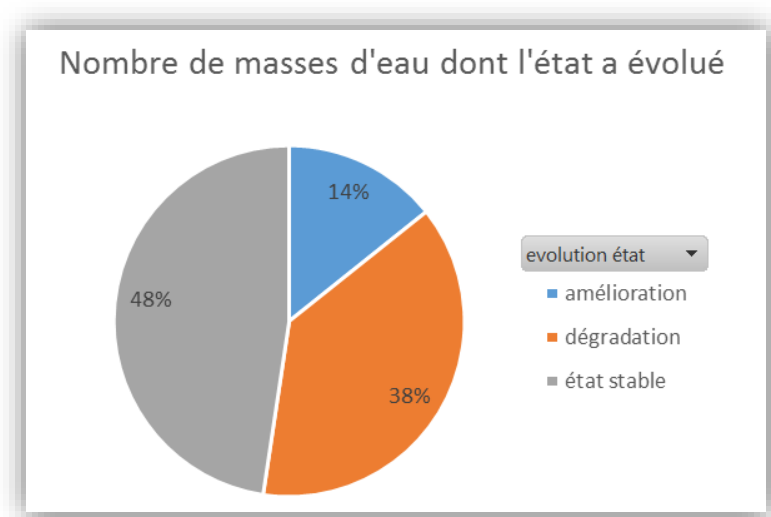
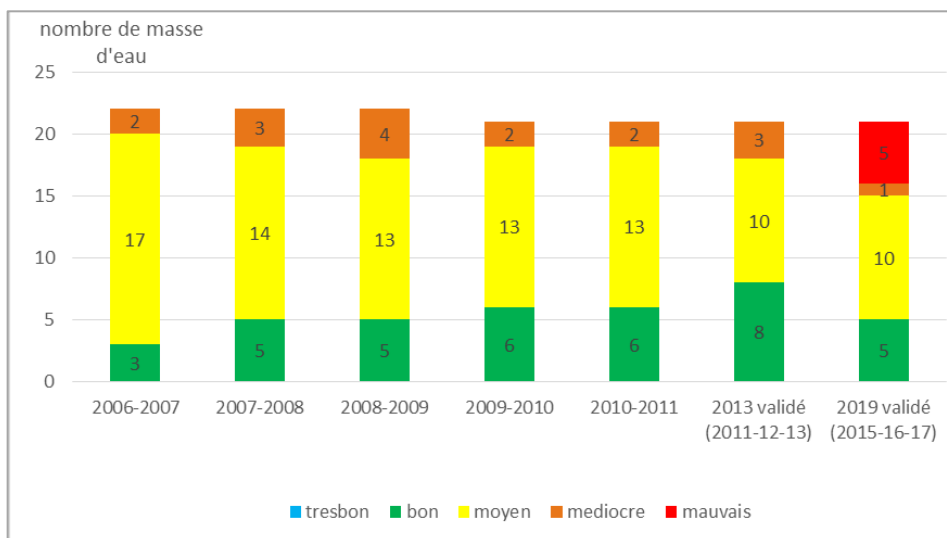


Figure 1: évolution de l'état des masses d'eau du SAGE Yèvre Auron entre les 2 périodes évaluatives du SDAGE: 2013 et 2019

- 3 masses d'eau artificielles liées au Canal de Berry
- 2 masses d'eau « plans d'eau » :
 - en état moyen pour l'étang de Craon,
 - en état médiocre pour l'étang de Goule.

➤ **11 masses d'eau souterraines :**

Code européen de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	État chimique de la masse d'eau 2 : bon état 3 : état médiocre	État quantitatif de la masse d'eau 2 : bon état 3 : état médiocre
FRGG069	Calcaires et marnes libres du Lias libre de la Marche nord du Bourbonnais	3	2
FRGG070	Grès et arkoses libres du Trias de la Marche nord du Bourbonnais	2	2
FRGG071	Calcaires et marnes libres du Dogger au Sud du Berry	2	2
FRGG077	Calcaires et marnes du Jurassique supérieur du BV de Yèvre/Auron	3	3
FRGG084	Craie du Séno-Turonien du Sancerrois	3	2
FRGG109	Alluvions Cher	2	2
FRGG130	Calcaires et marnes captifs du Lias de la marche nord du Bourbonnais	2	2
FRGG131	Grès et arkoses captifs du Trias de la marche nord du Bourbonnais	2	2
FRGG142	Sables et grès captifs du Cénomanién unité de la Loire	2	2

NB : Les masses d'eau « FRGG132 - Calcaires et marnes captifs du Dogger au sud du Berry » et « FRGG122 - Sables et grès libres du Cénomanién unité de la Loire »

Les cartographies de l'état des masses d'eau 2019 (source : AELB) sont présentées en annexe 1.

1.4 La cellule animation du SAGE

En 2020, l'animation du SAGE a été assurée par une animatrice à temps non complet basé à Bourges (0.9 ETP).

Ce poste de chargé de mission est appuyé par 0,493 Équivalent Temps Plein pour le volet administratif et financier, l'encadrement, l'élaboration de cartographies ou encore sur des thématiques techniques particulières (continuité écologique principalement).

L'animatrice du SAGE Yèvre Auron a pour principales missions l'animation de la Commission Locale de l'Eau, l'animation des commissions thématiques, le pilotage des études du SAGE et le développement des outils de communication du SAGE.

Outre ces missions, en 2020, l'animatrice du SAGE a suppléé la démarche CTG2Q suite au départ de la chargée de mission dédiée de fin mai à début octobre, notamment pour l'encadrement d'un stage dédié à « la caractérisation des prélèvements du Canal de Berry » et la finalisation du programme d'actions du Contrat.

2 L'ACTIVITÉS DES INSTANCES DU SAGE

En 2020, les élections municipales, elles-mêmes fortement perturbées par la crise sanitaire, ont retardé la désignation des membres du collège des élus. Cela explique l'absence de réunions plénières et du Bureau sur les 3 derniers trimestres de l'année 2020, les élus n'étant pas désignés.

2.1 La Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre-Auron est composée de 43 membres: 22 membres pour le collège des élus, 12 membres pour le collège des usagers et 9 membres pour le collège de l'État. La CLE, installée en 2010, a été renouvelée par Arrêté Préfectoral le 7 septembre 2016, au terme du délai légal de 6 ans. En 2020, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie une fois.

Commission du 10 mars 2020

Membres de la CLE lors de la séance du 10 mars 2020		
en exercice	présents	votants
43	14	18

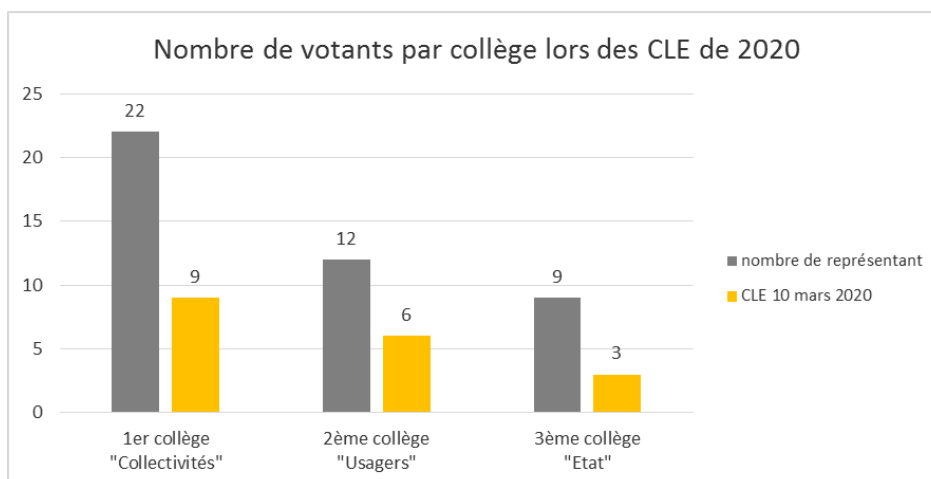
La Commission Locale de l'Eau s'est réunie en séance plénière le 10 mars 2020. Durant cette séance la CLE a :

- adopté une précision du protocole de gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole sur une période test ;
- rendu un avis favorable sur la modernisation des aires aéronautiques de la Base Aérienne d'Avord ;
- adopté son rapport d'activité 2019.

La CLE a également pris connaissance :

- des avis émis par délégation du Bureau,
- des conditions méthodologiques pour la réalisation de l'évaluation du protocole de gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole.

Bilan de la participation des membres de la CLE en 2020



2.2 Le Bureau de la CLE

Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre-Auron est composé de 16 membres: 8 membres pour le collège des élus, 4 membres pour le collège des usagers et 4 membres pour le collège de l'État. Le Bureau de la CLE s'est réuni un fois en 2020.

Le Bureau de la CLE s'est réuni le 14 janvier 2020.

Lors de ce Bureau, les 10 membres présents ont :

- validé la phase 1 de l'étude d'exploitation des potentialités Zones d'Expansion des crues et sélectionnés les sites à modéliser en phase 2, après concertation avec les acteurs locaux au travers d'une réunion et de consultation courrier ;
- précisé les conditions de réouverture de l'irrigation agricole en cas de franchissement à la hausse des débits seuil en cours de campagne afin d'éclairer la CLE sur cette précision du protocole de gestion volumétrique;
- validé l'élaboration du cahier des charges de l'étude d'évaluation du protocole de gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole ;
- pris connaissance et échangé sur l'avancée du CTG2Q ;
- échangé sur le lien entre les unités de méthanisation et la ressource en eau.

2.3 Les avis de la CLE

En 2020, la Commission Locale de l'Eau, ou son Bureau par délégation, a donc rendu 1 avis sur un dossier de demande d'Autorisation

Par ailleurs, la CLE a reçu pour information en 2020, neuf copies de récépissés de dossiers soumis à déclaration au titre du Code de l'Environnement ou arrêtés complémentaires.

2.4 Les commissions de travail

Le contexte sanitaire a également perturbé les réunions des commissions de travail du SAGE.

Une commission gestion quantitative s'est réunie au cours de l'année 2020.

Lors de la commission qui s'est déroulée le 06 mars 2020, la DDT du Cher a présenté l'état des ressources en eau. AREA Berry a présenté ensuite le bilan de la campagne d'irrigation agricole 2019. Les échanges ont ensuite porté sur la possibilité de modification de l'assolement lorsqu'une sécheresse météorologique s'annonce tardivement, le stockage et les économies d'eau ainsi que l'effet des dérogations sur les volumes consommés.

Cette commission a été préparée par le Comité technique, qui s'est tenu le 14 février 2020.

2.5 La cellule animation

Sous la direction et les décisions de la CLE et/ou du Bureau de la CLE, la cellule doit organiser et gérer l'animation de la CLE et de son Bureau. À ce titre elle a procédé à :

- la préparation technique et logistique des réunions de la CLE, du Bureau et des commissions thématiques ainsi que leur animation ;
- la préparation des avis formulés par les membres de la CLE et/ou du Bureau sur des dossiers soumis à consultation ;
- le suivi technique et administratif ainsi que la présentation de l'état d'avancement aux instances des études et opérations en cours menées par le SAGE ;
- l'information des membres de la CLE sur les actualités et les actions en cours concernant l'eau et les milieux aquatiques, en partenariat avec les Services de l'État et les acteurs du territoire porteurs de projet ;
- le secrétariat de la CLE : enregistrement/rédaction courriers, rédaction et transmission des comptes rendus de réunion et des décisions ;
- le suivi administratif et financier de la procédure ;
- la réalisation du bilan d'activités annuel de la CLE.

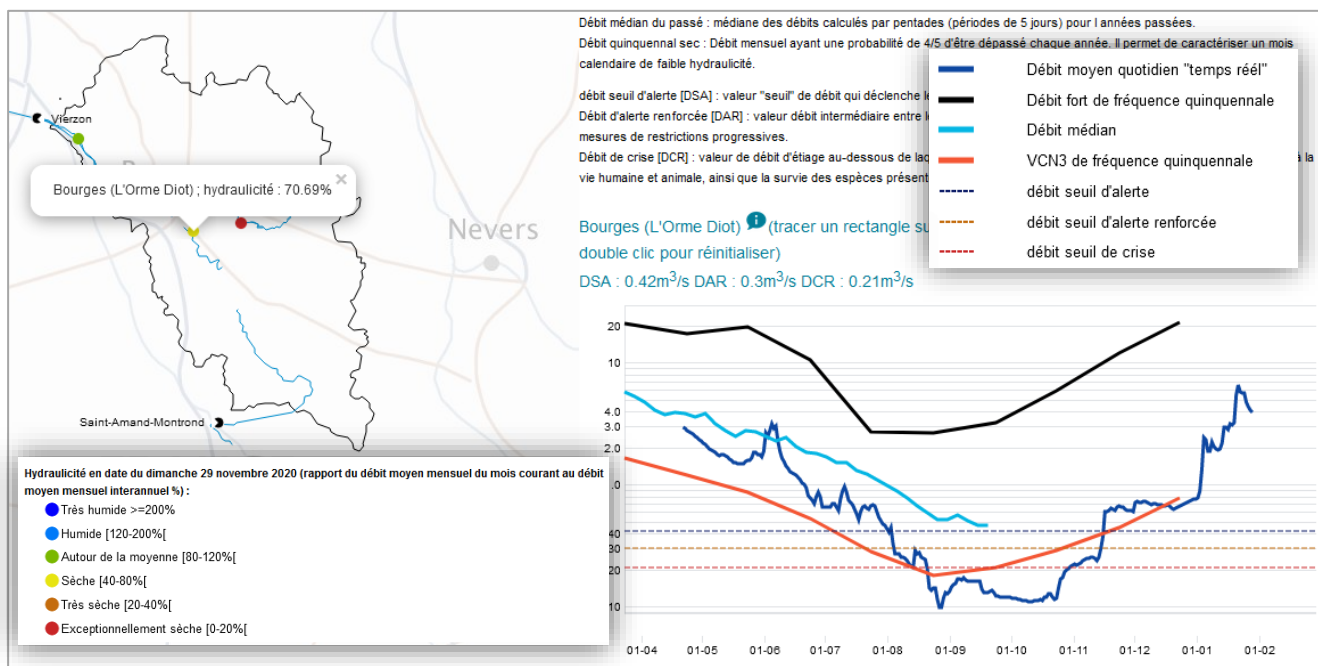
Dans le cadre du SAGE, la cellule, et/ou le Président et les Vice-présidents de la CLE, suivent et contribuent aux opérations portées par les acteurs du bassin. L'animatrice principale a ainsi assisté à 28 réunions organisées par des instances partenaires (services de l'État, associations, collectivités, acteurs socioprofessionnels, chambres consulaires ...), réalisé 9 points « bilatéraux » de travail selon les dossiers en cours et 10 jours de terrain dans le cadre du stage « caractérisation des prélèvements du Canal de Berry ». Le chargé de mission « continuité écologique » a participé à 2 de ces réunions sur le territoire, a apporté un appui technique au SIVY et au Département du Cher notamment et a apporté un appui au stage cité précédemment sur 3 jours de terrain. L'annexe 2 comporte la liste de ces dates et réunions auxquelles la cellule animation a été présente.

3 L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

3.1 Site Internet du SAGE

Le site a été administré et alimenté au cours de l'année 2020.

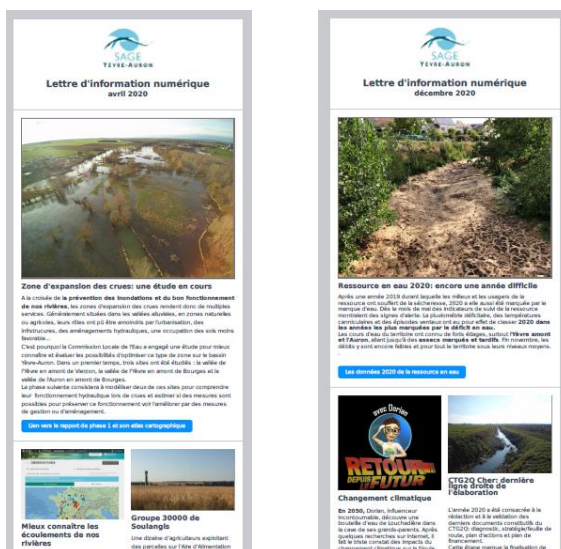
On peut notamment relever la mise en ligne d'une carte interactive supplémentaire du suivi des débits en temps réel, active du 1^{er} avril au 30 octobre de chaque année (*source : Hub'eau*).



3.2 Lettre d'information numérique

Depuis 2019, la CLE a décidé de diffuser une lettre d'information numérique. Elle s'adresse à tous les acteurs de l'eau du territoire et au grand public. Le format permet de s'informer sur les actions locales de gestion et de protection de la ressource en eaux réalisées par les membres de la CLE. La lettre peut également contenir des informations réglementaires, retours d'expériences nationaux ...

Deux numéros ont été envoyés en 2020, en avril et décembre, respectivement à 258 et 260 destinataires, dont plus de la moitié a ouvert la lettre.



4 LE SUIVI DES PROJETS EN COURS

La Commission Locale de l'Eau incite et accompagne les structures opérationnelles dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes contractuels de territoire notamment via l'outil Contrat Territorial de l'Agence de l'eau.

En effet, la mise en œuvre du SAGE repose, d'une part, sur le respect et l'application de ses prescriptions réglementaires et, d'autre part, sur la réalisation d'actions concrètes et de projets menés par les acteurs locaux du territoire.

4.1 Contrats territoriaux milieux aquatiques

Le territoire du SAGE est couvert par des structures de gestion de milieux aquatiques. Elles sont amenées à porter des contrats territoriaux pour la restauration des milieux aquatiques (CTMA) co-financés par l'Agence de l'Eau, la Région Centre-Val de Loire et le Conseil Départemental.

4.1.1 Sous bassin Auron-Airain

Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement des Bassin de l'Auron, l'Airain et leurs Affluents (SIAB3A) porte le CTMA Auron-Airain 2015-2019.

En 2020, le Syndicat a finalisé la programmation des actions inscrites au contrat, notamment des chantiers de restauration hydro-morphologique et entamé le bilan évaluatif de ce 1^{er} CTMA. 2021 sera consacrée aux perspectives à développer dans un 2nd contrat et son instruction administrative et financière.

Depuis le 21 septembre, Benoit MOREAU succède à Philippe PIET à la présidence du SIAB3A.

4.1.2 Sous bassin de l'Yèvre

Le SIVY porte deux contrats territoriaux :

- CTMA Barangeon 2012-2016.

L'étude bilan a été finalisée en 2019. Le territoire connaît actuellement une période transition permettant sa préparation au programme globalisé à l'échelle du bassin de l'Yèvre. Des interventions hors contrat territorial se sont toutefois poursuivies, notamment une étude menée dans le cadre d'un stage pour définir l'origine et quantifier l'ensablement du bassin versant et dégager des perspectives d'actions.

- CTMA Yèvre et affluent 2016-2020

En cette 5^{ème} année de mise en œuvre, le Syndicat a notamment :

- réalisé des chantiers de restauration hydro-morphologique, un de remise à ciel ouvert d'un cours d'eau, trois de rétablissement de la continuité écologique et un ensemble d'une douzaine d'autres types d'actions (aménagement d'abreuvoirs, plantations de ripisylve ou reconversion de peupleraies...);
- finalisé l'étude sur la restauration de la continuité écologique de l'Yèvre médian ;
- conduit des actions de communication (blog, films, bornes pédagogiques ...).

Gilles BENOIT a été réélu à la présidence du SIVY le 24 septembre 2020. 2021 sera consacrée au bilan évaluatif de ce 1^{er} CTMA et aux perspectives à développer dans un 2nd contrat.

4.2 Contrat de protection de captage d'eau potable

Ces contrats s'inscrivent dans un cadre général de réduction de la pollution des eaux par les nitrates, au titre de la directive européenne Nitrates, et de la directive cadre sur l'Eau.

4.2.1 Champ captant du Porche à Bourges

Le champ captant du Porche compte parmi les 7 captages prioritaires SDAGE et Grenelle du département du Cher. Il fournit plus de 2,1M de m³ d'eau par an (2 337 995 m³ en 2018), soit une contribution de 36% de la ressource totale mise en distribution par la collectivité (données RPQS 2018).

Le 3^{ème} contrat, 2017-2022, est en cours, porté par l'Agglomération Bourges Plus et animé par la Chambre d'agriculture du Cher.

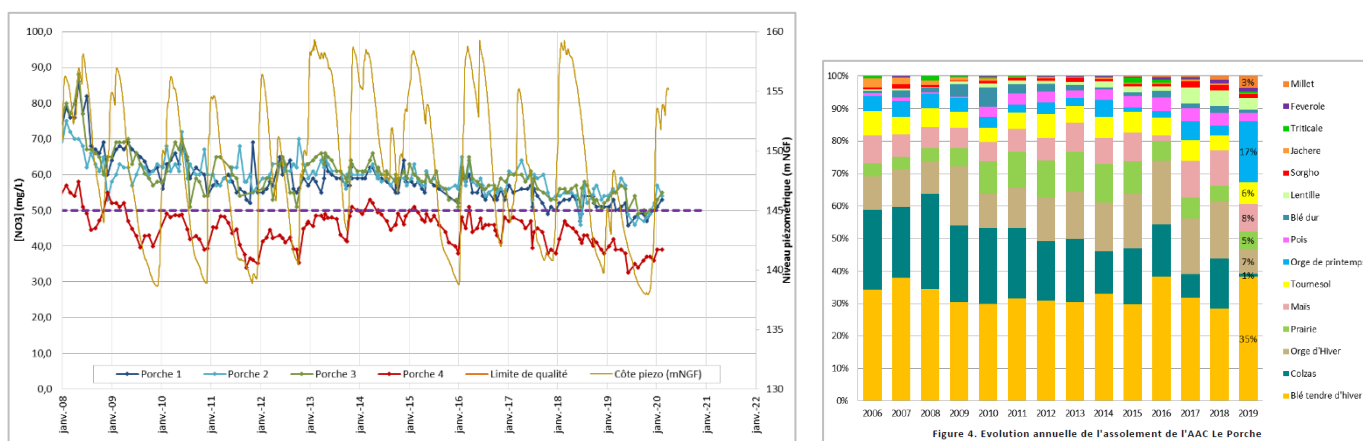


Figure 2: évolution 2008-2020 des teneurs en nitrates dans les eaux brutes des captages du Porche (fig. de gauche et évolution de l'assolement (fig. de droite) (Bourges Plus, 2020)

4.2.2 Aire d'alimentation du captage de Soulangis

Le captage des « près de Grouère » a été classé captage prioritaire Grenelle et prioritaire au SDAGE. Suite aux bons résultats du Contrat territorial 2014-2017, porté par le SMIRNE sur environ 2 000 ha, les taux de nitrates répondent désormais aux diverses réglementations.

La dynamique d'action agricole sur ce territoire a été positivement maintenue grâce à la mise en place d'un Groupe 30000, groupe d'agriculteurs volontaires souhaitant réduire significativement l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et s'engager dans la transition agro-écologique.

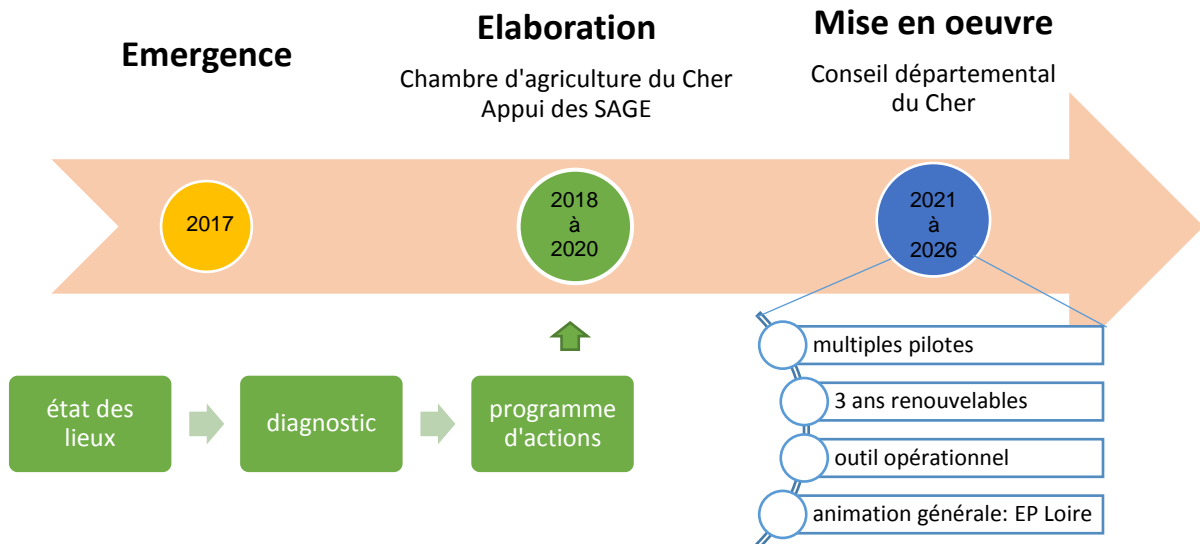
4.3 Contrat territorial Gestion Quantitative et Qualitative – CTG2Q Cher

Le bassin versant hydrographique de la rivière Cher, incluant le bassin Yèvre-Auron, est classé zone de répartition des eaux (ZRE) depuis 1994, en raison d'un déficit entre la ressource en eau disponible et les prélèvements.

Le CTG2Q doit permettre d'améliorer l'état quantitatif des eaux souterraines et superficielles de la ZRE Cher tout en maintenant la durabilité des exploitations agricoles du périmètre, notamment celles utilisant l'irrigation, et l'ensemble des autres usages économiques et récréatifs. Le projet vise également à obtenir une meilleure qualité de la ressource en eau.

Grâce à l'engagement de 8 pilotes, la concertation menée sur le territoire du CTG2Q a permis d'aboutir en 2020 à l'adoption d'un programme d'actions sur 3 ans, adossé à une stratégie écrite sur 6 ans. 2021 sera

consacrée au démarrage de ces 23 types d'actions, représentant un budget prévisionnel d'environ 1 355 000 € sur la tranche 2021 à 2023.



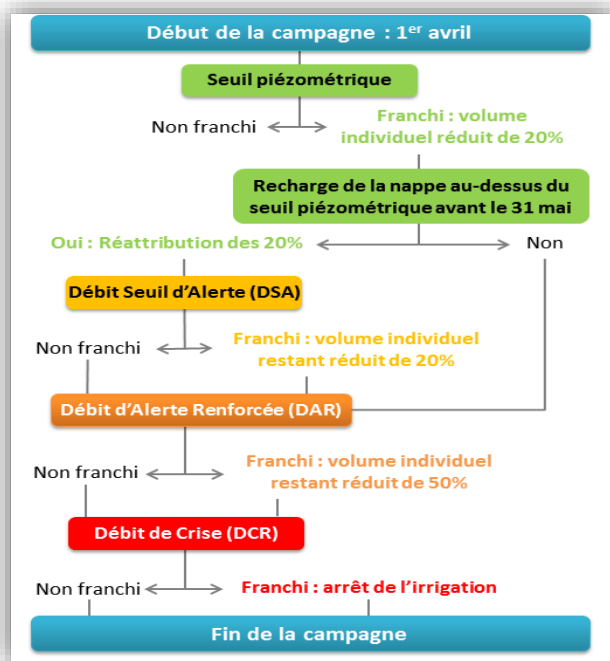
En 2020, les cellules d'animation des CLE du SAGE Yèvre-Auron et du SAGE Cher amont ont apporté un appui au Conseil département et à la Chambre d'agriculture du Cher pour finaliser le programme d'actions et l'instruction administrative du dossier. Pour cela, elles ont bénéficié d'un renfort temporaire de 1 ETP en 2020 ; les animateurs SAGE ont également réalisé l'intérim de ce poste suite au départ de la chargée de mission dédiée fin mai jusqu'à l'arrivée du nouvel animateur début octobre.

4.4 Gestion de la ressource en eau

4.4.1 Évaluation du protocole de gestion volumétrique sur le territoire du SAGE

La gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricoles sur le SAGE repose sur 2 grands axes :

- un volume prélevable défini par bassin (règle 1 du SAGE),
- une modulation de ce volume en fonction de l'état de la ressource à l'instant T selon le protocole de gestion rappelé ci-dessous.



Ce protocole, basé historiquement sur une démarche volontaire des irrigants agricoles, a été co-construit dans le cadre du SAGE Yèvre-Auron depuis 2007 et est suivi depuis par la CLE. Il a été intégré dans la gestion courante de l'irrigation agricole notamment via l'Autorisation Unique de prélèvement accordée pour 15 ans à AREA Berry par arrêté du 3 août 2018.

L'objectif de cette gestion est de permettre **d'anticiper les situations de crises**, de mieux garantir les débits dans les cours d'eau et d'anticiper les situations de pénurie d'eau pour l'irrigation.

Après plus de 10 ans de mise en œuvre de ce protocole, **la CLE a entamé en 2020 une évaluation de l'efficacité de ce protocole de gestion volumétrique.**

Cette étude a été confiée à ANTEA Group qui est chargé de replacer la logique d'action initiale, établir le bilan de la gestion volumétrique et enfin évaluer sa mise en œuvre et émettre des recommandations.

Les questions stratégiques locales, auxquelles la Commission Locale de l'Eau aimerait apporter une réponse partagée à l'issue de l'étude sont:

1. l'efficacité : dans quelle mesure les objectifs visés ont-ils été atteints ? La mise en œuvre du protocole a-t-elle produit les effets attendus ? Les effets obtenus sont-ils globalement satisfaisants ?
2. la durabilité : la démarche engagée est-elle pérenne ?
3. la pertinence : dans quelle mesure les objectifs du protocole sont-ils justifiés par rapport aux besoins ? Les enjeux ont-ils évolué ? Les objectifs initiaux ont-ils besoin d'être modifiés ?
4. la cohérence : les différents objectifs sont-ils cohérents entre eux ? Les moyens juridiques, humains et financiers mis en place sont-ils adaptés aux objectifs ? La politique évaluée est-elle cohérente avec d'autres politiques ?

4.4.2 Le suivi de la ressource en eau

La situation météorologique et l'état de la ressource en eau sont suivis tout au long de l'année par la Cellule de l'eau préfectorale. En 2020, aucun sous bassins n'a fait l'objet de restriction au 1^{er} avril. Les niveaux piézométriques de Plaimpied montraient toutefois localement une assez faible recharge hivernale, avec un dépassement du seuil de gestion, fixé à 154.91m, seulement du 15 mars au 3 avril.

Tous les débits seuils ont été successivement franchis sur l'ensemble des bassins à partir de mi-juillet à l'exception de Colin-Ouatier-Langis. La situation de crise a été prononcée mi-juillet pour Yèvre amont, début août pour l'Auron et mi-septembre pour Yèvre aval. Les restrictions ont pris fin le 30 octobre, date habituelle d'abrogation de toute restriction.

4.4.3 Retenues de substitution et collinaires

Le PAGD du SAGE Yèvre-Auron prévoit un accompagnement à la création de ces retenues¹ dans ses objectifs 1.2.5 à 1.2.9. Les échanges qui ont eu lieu et le travail conduit par les acteurs de l'eau en 2019 et 2020, dans le cadre de l'élaboration du CTG2Q notamment, a incité les membres de la CLE à inscrire une étude des effets potentiels de la substitution et de volumes hivernaux complémentaires en 2021.

4.5 L'exploitation des potentialités des zones d'expansion des crues

Avec pour objectif principal la **réduction du risque inondation**, les ZEC permettent en parallèle d'améliorer la qualité et la quantité de la ressource en eau ; d'optimiser le fonctionnement des écosystèmes ; de diminuer l'érosion des sols ; de réduire les coûts liés à la mise en sécurité des personnes et des biens.

Au regard des enjeux du territoire du bassin, des orientations du Plan gestion du risque inondation Loire Bretagne et des connaissances issues de l'analyse exploratoire menée par l'EP Loire, la CLE du SAGE Yèvre-Auron a entamé en 2019 une étude pour analyser les possibilités d'optimiser ces zones d'expansions des crues sur son territoire.

En 2020 la CLE a validé la phase 1 de cette étude de description de 3 sites potentiels ; les membres ont alors retenus 2 sites sur lesquels conduire des modélisations hydrauliques pour analyser leur fonctionnalité : un en amont de Vierzon et un en amont de Bourges dans la vallée de l'Yèvre. Cette 2nde phase a toutefois été perturbée par le contexte sanitaire et a pris du retard. A l'issue de cette 2nde phase, en 2021, des scénarios d'aménagement seront développés sur le site qui paraît le plus pertinent.

4.6 La continuité écologique – règle 11

Dans le cadre de l'application de la règle 11 du SAGE « préserver et restaurer la continuité écologique », les services de la DDT du Cher ont réalisé des visites d'ouvrages en 2018 et 2019, parfois accompagné de l'animatrice du SAGE. Il s'agit de vérifier sur site la possibilité de l'application concrète de la règle, notamment ses conditions à minima « *une ouverture permanente des équipements permettant d'assurer la continuité écologique ou au moins du 1^{er} décembre au 31 mars de chaque année* ».

Au regard du contexte sanitaire de 2020 et de manque de temps, une seule visite a été réalisée début 2020. L'évolution du contexte sanitaire étant incertaine, aucune programmation n'est prévue en 2021.

¹ Substitution = prélèvements anticipés pour le stockage de l'eau en hiver en remplacement d'un prélèvement fait en été / collinaire = alimentée par des eaux de ruissellement

5 BILAN FINANCIER

Les démarches administratives nécessaires à l'avancement du projet sont assurées par la cellule animation du SAGE. Certains impératifs du fonctionnement de la structure porteuse, l'Établissement Public Loire, sont à respecter :

- préparation du budget, inscription des crédits ;
- plan de financement des études, demandes de subvention ;
- procédure de marchés publics.

TYPE DE DEPENSES		MONTANT DE DEPENSES
<u>Animation</u>	Salaires et charges de la cellule d'animation 2020 1.393 ETP* + 0.35 ETP** de renfort CTG2Q	84 915 €
	Frais de fonctionnement	5 114 €
	<u>Sous-total</u>	<u>90 029 €</u>
<u>Communication</u>	Site internet	254 €
	Exposition changement climatique	106 €
	<u>Sous-total</u>	<u>360 €</u>
Total 2020		90 388 €

* en 2020, le poste d'animatrice principale a été occupé à temps partiel (0,9 ETP) – les 1.393 ETP inclus le stage

** en 2020, le poste de renfort CTG2Q a été pourvu 8.5 mois, mutualisé avec le SAGE Cher amont

Les recettes sont assurées par des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la contribution des deux Régions membres de l'Établissement Public Loire, concernées par le SAGE : Région Centre-Val de Loire et Région Auvergne Rhône Alpes.

	Animation	Communication
Agence de l'eau Loire Bretagne	64 554 €	53 €
Établissement public Loire - <i>Contributions</i>	25 475 €	307 €
Total	90 029 €	360 €

6 BILAN ET PERSPECTIVES 2021

L'année 2020 a été la sixième année complète de mise en œuvre du SAGE Yèvre-Auron.

En 2020, les élections municipales perturbées par la crise sanitaire ont retardé la désignation des membres du collège des élus. Cela, ajouté aux phases de confinement et de restriction de tenue de réunions, explique l'absence de réunions plénières et du Bureau sur les 2/3 de l'année 2020 et le nombre de limité des réunions des commissions de travail comparativement aux années antérieures.

Les programmes d'actions du territoire (contrats territoriaux, contrats de captage, études...) intégrant les dispositions du SAGE Yèvre-Auron sont nombreux et actifs sur le territoire.

2020 a été marqué par la finalisation du programme d'action du Contrat Territorial Gestion Quantitative et Qualitative de la ressource en eau du bassin du Cher dans le Cher. La signature du Contrat et sa mise en œuvre seront particulièrement suivies par la CLE en 2021.

La CLE alimentera en partie cette démarche grâce à l'étude des effets potentiels de la substitution et des volumes hivernaux qu'elle envisage de mener conjointement avec le SAGE Cher amont en 2021. Également par le co-encadrement d'un stage inscrit dans le programme d'actions du CTG2Q et dédié à améliorer la connaissance de l'impact des prélèvements sur l'hydrodynamique des nappes d'accompagnement des cours d'eau.

Sur le volet de la gestion quantitative de la ressource en eau, et après 10 ans de mise en œuvre du protocole de gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole, l'évaluation de ce protocole devrait aboutir en 2021 à une analyse de ses effets et des éventuelles recommandations.

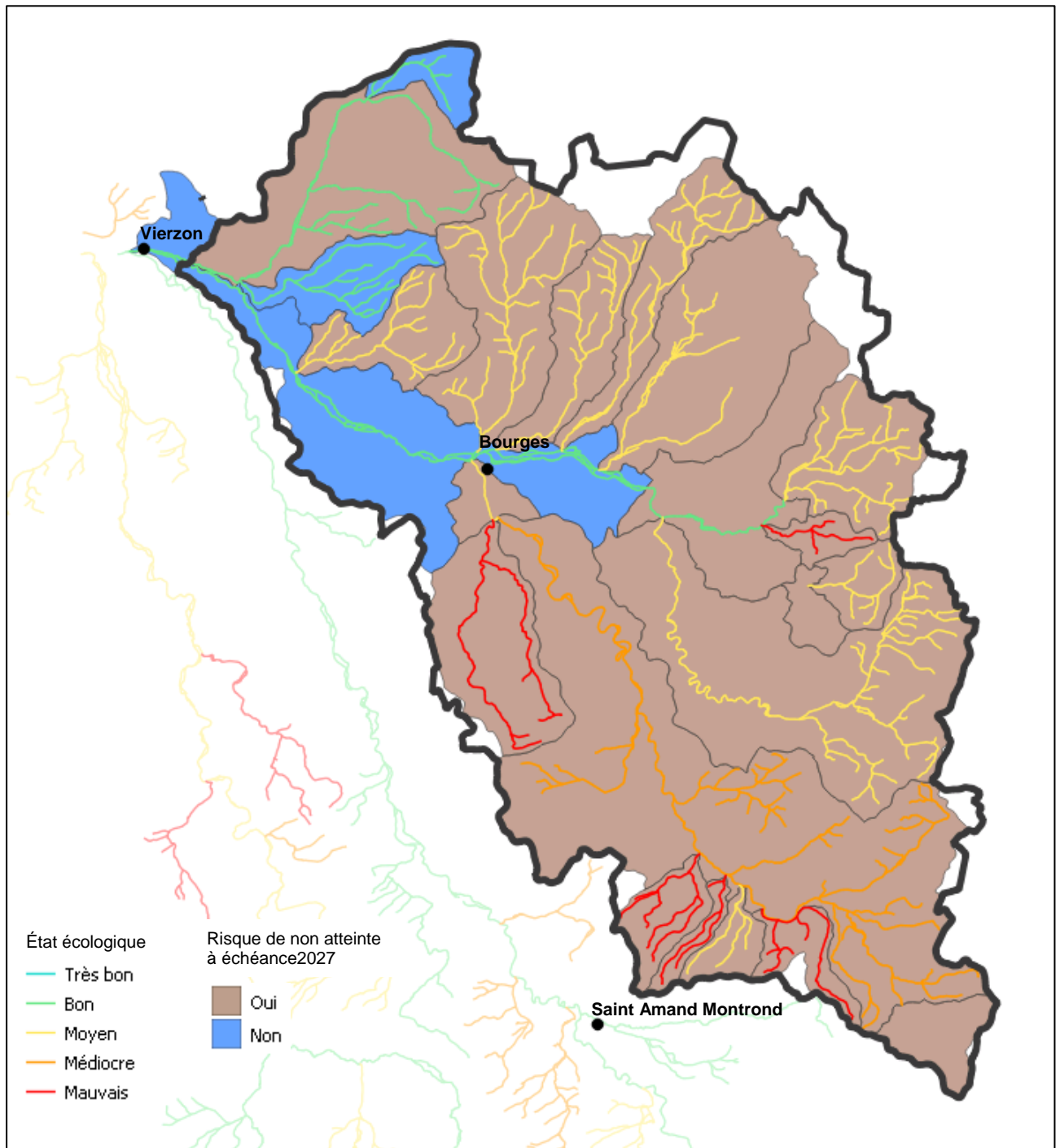
Bien qu'ayant pris du retard, l'étude d'évaluation des potentialités en termes de champ d'expansion des crues a continué en 2020. L'analyse de la fonctionnalité de 2 sites pourra déboucher en 2021 sur une phase 3 de scénarios d'aménagement sur 1 site, si les acteurs locaux le souhaitent.

En 2021, la Commission Locale de l'Eau mènera une réflexion préalable à la modification ou révision du SAGE.

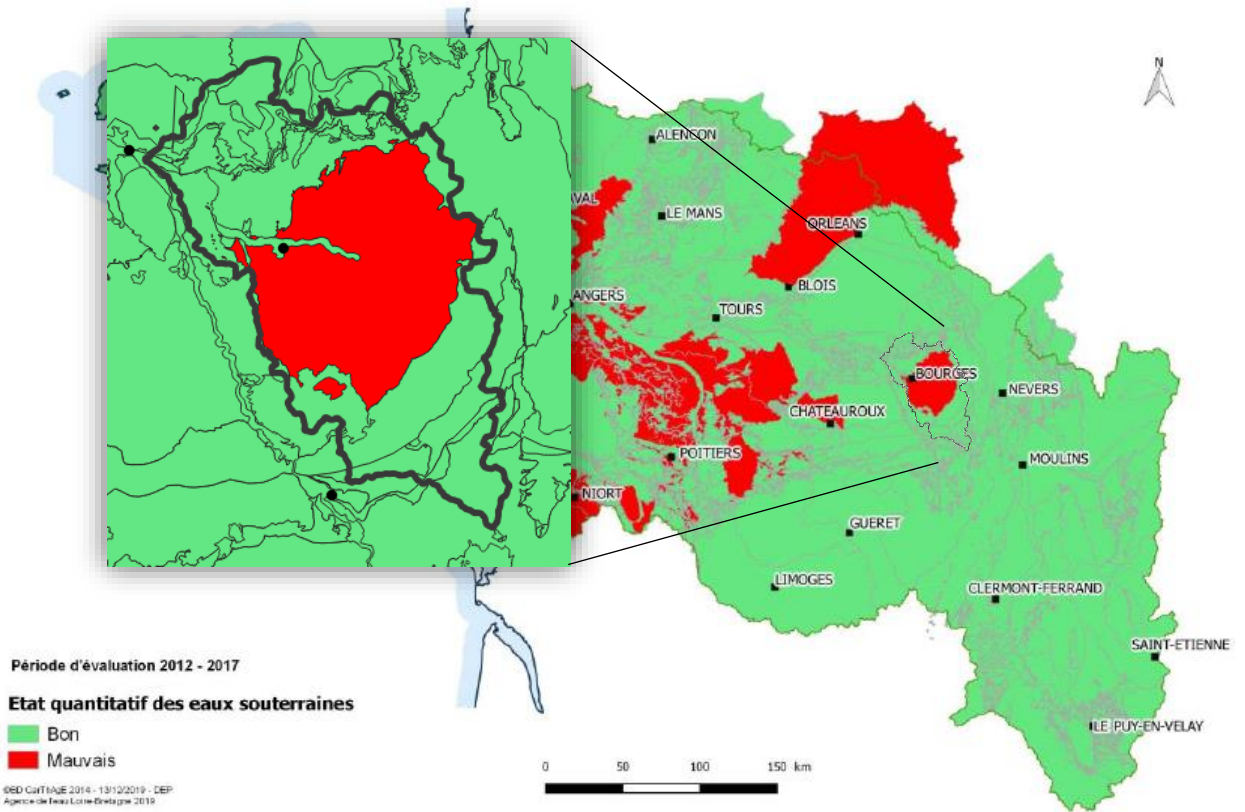
Elle continuera l'instruction des demandes d'avis sur les dossiers soumis à la consultation de la CLE et reconduira ses actions de communications.

Annexe 1 : État des masses d'eau du SAGE Yèvre-Auron – État qualifié 2019 – source : AELB

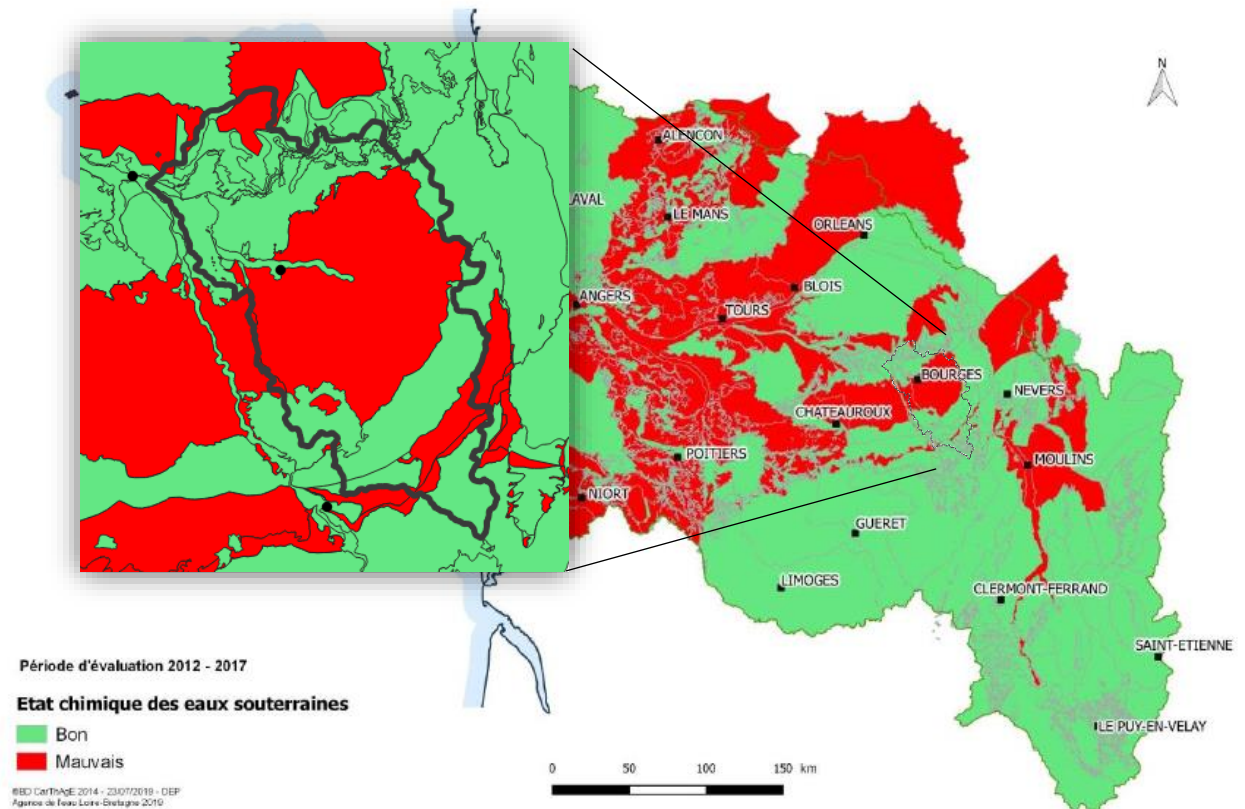
État des masses d'eau superficielles



Carte 44 - Etat quantitatif 2017 des eaux souterraines



Carte 45 - État chimique 2017 des eaux souterraines – 2012-2017



Annexe 2 : réunions auxquelles la cellule animation a participé en 2020

Thématique	Objet	Organisateur	Date
CTG2Q	table-ronde n°7: retenue de substitution	CA18	07-janv
Milieux aquatiques	réunion départementale des animateurs CT & SAGE	CD18	10-janv
SAGE	Bureau de CLE	SAGE YA	14-janv
SDAGE	Elaboration du programmes de mesure 2022-2027	AELB	23-janv
CTG2Q	Comité de cadrage	CTG2Q	30-janv
CTG2Q	terrain stage Canal de Berry: reconnaissance	CTG2Q	12-mars
Milieux aquatiques	COFIL restauration de la continuité écologique Yèvre mé	SIVY	13-mars
CTG2Q	terrain stage Canal de Berry: mesures	CTG2Q	02-juin
CTG2Q	terrain stage Canal de Berry: mesures	CTG2Q	03-juin
CTG2Q	terrain stage Canal de Berry: mesures	CTG2Q	10-juin
CTG2Q	terrain stage Canal de Berry: mesures	CTG2Q	11-juin
CTG2Q	terrain stage Canal de Berry: mesures	CTG2Q	22-juin
CTG2Q	terrain stage Canal de Berry: mesures	CTG2Q	23-juin
CTG2Q	Comité de cadrage	CTG2Q	03-juil
CTG2Q	terrain stage Canal de Berry: mesures	CTG2Q	20-juil
CTG2Q	terrain stage Canal de Berry: mesures	CTG2Q	21-juil
CTG2Q	COTEC stage prélèvements Canal de Berry	CTG2Q	23-juil
CTG2Q	terrain stage Canal de Berry: mesures	CTG2Q	20-août
SAGE	Journée nationale SAGE	OIEau	21-sept
SAGE	Journée nationale SAGE	OIEau	22-sept
Milieux aquatiques	"printemps écologie" - intervention CF sur changement d	Bourges Plus	25-sept
CTG2Q	Point de travail procédure	CTG2Q	02-oct
Milieux aquatiques	Comité de pilotage Etude Bilan CTMA Auron-Airain	SIAB3A	08-oct
SAGE	Point travail Psdt/VP	SAGE YA	26-oct
Milieux aquatiques	Gestion des espèces invasives Marais de Bourges	Bourges	09-nov
CT pollution diffuse	COFIL CT du Porche	Bourges Plus	10-nov
Gestion quantitative	COTEC lancement évaluation GVOL	SAGE YA	17-nov
GPRAC	groupe technique GPRAC	CD18	24-nov
Urbanisme	SCOT Avord-Bourges-Vierzon - COTEC Biodiversité	TR Centre Ch	26-nov
Milieux aquatiques	LOGRAMI	LOGRAMI	01-déc
SAGE	réunion Présidents de CLE	AELB	03-déc
Inondation	Etude 3P Cher - atelier "ralentissement dynamique des c	EP Loire	08-déc
Milieux aquatiques	Cellule ASTER 18 - les attendus des prochains CTMA	CD18	11-déc